

Santé mentale

PUBLIÉ LE 20/06/2025 - MIS À JOUR LE 08/10/2026

Ce dossier centralise les informations sur la **disponibilité des médicaments utilisés en santé mentale**, au niveau national. Nous le mettons à jour régulièrement.

Il a pour objectif de donner des ressources fiables aux professionnels de santé et aux patients.

Les informations concernant la disponibilité sont organisées en 4 pages correspondant aux classes de médicaments utilisés en santé mentale :

- **Antidépresseurs** : les traitements contre la dépression et certains troubles anxieux ;
- **Antipsychotiques** : les médicaments prescrits dans les troubles psychotiques (par exemple la schizophrénie) ainsi que dans certaines formes sévères de troubles de l'humeur ou d'agitation ;
- **Psychostimulants** : les médicaments destinés principalement au trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;
- **Thymorégulateurs** : les traitements pour stabiliser l'humeur, utilisés notamment dans les troubles bipolaires, mais aussi parfois en prévention des rechutes dépressives ou pour limiter certaines fluctuations de l'humeur.

Dans chaque page, des tableaux indiquent l'état de la disponibilité des médicaments. ***La date de remise à disposition des médicaments indiquée est basée sur les dates d'approvisionnements transmises à l'ANSM par les laboratoires. Elles s'entendent à leur niveau. De manière générale, il faut compter 3 à 4 semaines supplémentaires pour que les médicaments soient accessibles en pharmacie.***

Comprendre les tableaux des disponibilités des médicaments

Les médicaments avec un même mécanisme d'action sont regroupés dans un tableau portant le nom de leur classe pharmacologique. Pour connaître la classe pharmacologique de votre médicament, consultez la rubrique numéro 1 « Classe pharmacologique » de la notice papier ou numérique, accessible sur e-notice.fr.

Dans ces tableaux, les médicaments sont classés par ordre alphabétique selon le nom de leur substance active (DCI, dénomination commune internationale). Même si vous connaissez votre médicament plutôt par son nom commercial, la DCI est toujours indiquée sur la boîte et c'est elle que vous devrez identifier.

Ces tableaux renvoient vers des fiches « ruptures de stock » qui contiennent des informations sur les médicaments en tension. Ils renvoient aussi les actualités publiées sur certains médicaments.

Si vous ne trouvez pas de réponse à votre question dans ce dossier ou sur notre site, vous pouvez contacter le guichet usagers.

A DÉCOUVRIR DANS CE DOSSIER



Antidépresseurs



Antipsychotiques



Psychostimulants



Thymorégulateurs